



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

D.D.T DES DEUX-SÈVRES

- 2 AOUT 2018

ARRIVÉE

Le Préfet de région

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Jean-François MARIOTTI
05 49 36 30 45

jean-francois.mariotti@culture.gouv.fr

Références : IA0790351800008-1

à

Direction Départementale des Territoires de Niort
Service Eau et Environnement

39 Avenue de Paris

79022 NIORT

Poitiers, le 31 juillet 2018

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : LE BEUGNON (DEUX-SEVRES), Mise en conformité 5 plans d'eau sur bassin versant de l'Autize
IA0790351800008
Votre courrier du 20 juin 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 25 juin 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice Régionale de l'Archéologie

Nathalie FOURMENT